



?? Gare à la déduction fiscale des impayés !

Conseils pratiques publié le 24/03/2023, vu 1099 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Lorsque le paiement d'une facture par un client semble compromis, une entreprise peut constituer une provision pour « créance douteuse ».

[Télécharger le guide " Récupérer une facture impayée 2022-2023"](#)

Cette déductibilité fiscale suppose notamment que la [provision](#) soit effectivement constatée dans les comptes de l'exercice.

À ce titre, dans une affaire récente, une société avait inscrit dans sa comptabilité une provision pour créance douteuse. L'année suivante, estimant que cette créance était devenue irrécouvrable, elle avait réintégré à son résultat la provision devenue sans objet et déduit une perte du même montant.

À noter : s'il est établi que le client ne paiera jamais la facture, la créance devient irrécouvrable. L'entreprise peut alors constater une perte définitive, déductible du résultat imposable.

Mais à l'issue d'une vérification de comptabilité, l'administration fiscale avait remis en cause le caractère irrécouvrable de la créance. Elle avait donc réintégré la somme correspondante au résultat imposable de l'entreprise et lui adressé un redressement d'impôt sur les sociétés.

La société avait alors demandé le rétablissement de la provision, et donc sa déduction du résultat, dans la mesure où la créance était demeurée douteuse. Ce que le Conseil d'État a refusé au motif que la provision ne figurait plus au bilan de clôture de l'exercice. Et pour les juges, le défaut de constitution d'une provision ne peut pas être corrigé, que ce soit par voie de réclamation ou de compensation.

- Modèles de relances
- Modèles de mises en demeure
- Injonction de payer et référé provision
- Assignation en paiement

[Récupérer une facture impayée 2022-2023](#)

[Télécharger mon guide ?](#)

Source : lesechos.fr

Pour plus d'infos : [Quel recours contre une facture impayée ?](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2022-2023](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment vérifier la solvabilité d'une entreprise ?](#)
 - [Droit de rétention en cas d'impayé : conditions et procédure](#)
 - [Comment faire face à un impayé ?](#)
 - [Délai de prescription d'une facture](#)
 - [Comment faire face à un impayé ?](#)
 - [Comment négocier un délai de paiement ?](#)
 - [Comment obtenir un délai de grâce ?](#)
 - [Comment obtenir un délai de paiement ou une remise de dette de l'URSSAF ou des impôts ?](#)
 - [Quand la facture est-elle obligatoire ?](#)
 - [Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture ?](#)
 - [Comment contester une facture ?](#)
 - [Que faire en cas de litige commercial ?](#)

[Télécharger le guide " Récupérer une facture impayée 2022-2023"](#)